

Peut demander à être membre associé toute personne ayant un intérêt pour la Psychanalyse Intégrative ou des liens significatifs avec elle, mais qui ne peut pas ou ne veut pas être membre praticien adhérent ou agréé.

Tel est le cas notamment des étudiants en psychanalyse, psychothérapie et dans les disciplines voisines.

En tant que membre Associé, vous ne pouvez-vous prévaloir d'appartenir à la SFPI.

Merci d'envoyer:

1. Le formulaire rempli et signé en version électronique à contact@sfpsychanalyseintegrative.fr ainsi que votre lettre précisant vos motivations à rejoindre la SFPI

2. Par courrier un chèque de règlement de 50 Euros à l'ordre de la "Société Française de Psychanalyse Intégrative" (qui ne sera encaissé qu'à l'acceptation du candidat) à l'adresse suivante : SFPI, 32 rue Lauriston, 75116 Paris

Tout dossier incomplet ne pourra être soumis au conseil d'administration

Coordonnées

NOM	<input type="text"/>
PRENOM	<input type="text"/>
EMAIL	<input type="text"/>
TEL.	<input type="text"/>
MOBILE	<input type="text"/>
SITE WEB	<input type="text"/>
ADRESSE	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>

Qualité

- Etudiant
- Psychopraticien
- Psychanalyste
- Psychothérapeute
- Psychologue
- Sociologue
- Psychosociologue
- Sociologue clinicien
- Psychiatre

Autres (préciser)

Ecole/Université si vous êtes étudiant

Autre(s) information(s) que vous souhaiteriez communiquer :

Date et Signature

Date (j/m/année)

Conformément aux statuts, seuls les membres d'honneur, les didacticiens, les praticiens agréés et les praticiens adhérents inscrits dans le processus d'agrément pour une durée de 3 ans maximum peuvent faire mention écrite de leur appartenance à la SFPI.

Signature précédée du texte manuscrit : "Je certifie exactes les informations fournies"